

Le guide du voyageur

Les Tarifs Congrès

La SNCF passe des accords avec les organisateurs de congrès ou de salons professionnels qui rassemblent plus de 100 personnes en France.

Lorsque vous vous rendez à l'un de ces deux événements, renseignez-vous auprès de l'organisateur. Si la manifestation est agréée par la SNCF, il vous transmettra, sur votre demande, un fichet Congrès SNCF (ou plusieurs selon le nombre de voyageurs) précisant le nom, le lieu et les dates de cette manifestation.

Quelle réduction obtenez-vous ?

Sur présentation de ce fichet, vous allez pouvoir obtenir, dans les gares, les boutiques et dans les agences de voyages agréées SNCF, un billet aller/retour en 1^{ère} ou en 2^{ème} classe avec **20%** de réduction.

Pour profiter de cette réduction, ce voyage doit être réalisé dans une période de 15 jours incluant au moins un jour de la manifestation à laquelle vous vous rendez.

A quels types de train s'applique cette réduction ?

- TGV, TéoZ et les Corail de nuit, dans la limite des places disponibles pour ce tarif.
- Les places assises dans les Corail, Corail Intercités et les TER, sur la totalité des places proposées.

Pour plus de renseignements, renseignez-vous à :

SNCF Voyageurs France Europe - Agence commerciale Voyageurs Ile-de-France

Service Congrès - Immeuble Lumière - Paris Bercy

40, avenue des Terroirs de France - 75611 PARIS Cedex 12